



Les agents du futur établissement ont dénoncé l'isolement des problématiques ultramarines au sein d'une direction unique et sous-dimensionnée par rapport aux enjeux de la biodiversité en outre mer. (Photo : Comité de l'eau et de la biodiversité).

Biodiversité : le Parlement valide la création de l'OFB

Publié le 17/07/2019 16:49 | Mis à jour le 18/07/2019 15:08

Le Parlement a scellé le mardi 16 juillet, par un ultime vote du Sénat, la création de l'Office français de la biodiversité, dans lequel fusionneront à compter du 1^{er} janvier l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

En plein tumulte autour de la démission de [François de Rugy](#) du ministère de la Transition écologique, le Sénat a validé les conclusions de la commission mixte paritaire, déjà votées par l'Assemblée nationale, portant création de l'Office français de la biodiversité. La fusion des deux organismes, l'AFB et l'ONCFS, vise à mutualiser les ressources de police de l'environnement. Il regroupera 2 700 agents dans les domaines de l'eau et de la biodiversité.

Cette fusion suscite de vives inquiétudes de la part des agents de la préservation de la biodiversité. Ces derniers craignent que les manques d'effectifs et de moyens - cumulés au rattachement des antennes de façade maritime et des parcs naturels marins aux directions régionales et non plus au pôle mer de Brest - amoindrissent la prise en compte des enjeux maritimes. Les défenseurs de l'environnement s'étaient également insurgés des faveurs accordées aux chasseurs, adoptées en

première lecture par le Sénat. Le projet de loi définitif renforce les peines pour délit d'atteinte aux espèces et aux habitats protégés et pour délit d'exercice illégal aggravé de la chasse.

Mélanie CHARTIER